

Prescription et délivrance d'un AIC ce qui change depuis le 1^{er} avril 2016

Ou comment sauvegarder l'efficacité des antibiotiques par une utilisation prudente et contrôlée des antibiotiques

Définition : AIC = Antibiotique d'Importance Critique..... pour la santé publique.

Les AIC chez les porcins :

Famille d'antibiotiques AIC chez le Porc	Nom de la substance	Noms de médicaments pour les porcins
Céphalosporines de 3 ^{ème} génération	Ceftiofur	Excenel et génériques : Céfénil, Eficur... Naxcel
Céphalosporines de 4 ^{ème} génération	Cefquinome	Cobactan
Fluoroquinolones	Marbofloxacin	Marbocyl et génériques, Forcyl
	Enrofloxacin	Baytril et génériques

Extrait de la déclaration de l'Alliance Contre le développement des Bactéries Multi-Résistantes

« **L'augmentation du nombre de bactéries résistantes aux antibiotiques représente un danger majeur pour la santé de l'homme et des animaux. Cette augmentation très alarmante, jointe à une absence presque complète de nouveaux antibiotiques est un des problèmes de santé publique les plus graves de notre temps.**

L'usage et le mésusage des antibiotiques chez un patient, avec diffusion des bactéries devenues résistantes entre les personnes, les animaux et l'environnement, peut affecter leur efficacité chez de nombreux autres patients.

Nous utilisons des quantités croissantes d'antibiotiques chez l'homme et les animaux, ce qui déverse ces produits dans la nature. L'impact environnemental de ce comportement est considérable, entraînant le développement et la dissémination des gènes d'antibio-résistance. »

Devant cette prise de conscience mondiale, l'utilisation des AIC pour les animaux en France est réglementée depuis le 1^{er} avril 2016.

L'objectif : une Réduction d'au moins 25 % de leur consommation

Les grands principes de l'utilisation des AIC désormais

1 - ARRÊT DE LA PRESCRIPTION DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE SOINS ETABLI SUR LA BASE DU BILAN SANITAIRE ANNUEL.

Pas de traitement préventif

2 - DELIVRANCE SEULEMENT SI LES CONDITIONS SUIVANTES SONT RESPECTEES ET JUSTIFIEES :

Examen clinique (ou nécropsique) obligatoire

Examen clinique par le véto,
ou examen nécropsique (autopsie) à sa demande.

Antibiogramme obligatoire.

Prélèvement par le vétérinaire lui-même ou à sa demande.

Absence d'alternatives

Prescription d'un antibiotique critique « *en l'absence d'un médicament suffisamment efficace ou adapté* » pour traiter la maladie diagnostiquée.

Dérogation à l'antibiogramme

Prélèvement irréalisable par la localisation, le type d'infection ou l'état général de l'animal

Résultat ≤ trois mois pour le même animal ou des animaux au même stade physiologique sur le même site et pour la même affection.

L'urgence qui n'attend pas

En cas d'infection aiguë, révision du schéma thérapeutique dans les 4 jours suivant.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre vétérinaire qui pourra vous accompagner dans cette évolution à la fois réglementaire et sociétale pour trouver avec vous une solution alternative aux AIC qui vous convienne.